



*Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies
et des organisations internationales à Vienne*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
60^{ème} session (31 mai – 11 juin 2021)

Point 9 - Rôle futur et méthodes de travail du Comité

Lundi 7 juin 2021

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

La France tient à remercier le secrétariat du BAS pour la compilation des recommandations et suggestions portant sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi que de ses organes subsidiaires publié sous A/AC.105/C.1/L.384, et qui a fait l'objet d'un échange de vues sous ce point de l'ordre du jour de la 58^e session du Sous-comité scientifique et technique.

Ma délégation estime que ce document constitue une très bonne base de travail afin d'examiner et de faire évoluer la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et souhaiterait faire les observations suivantes.

A l'instar des autres Etats membres qui se sont exprimés sur cette question, la France est attachée à la préservation de l'efficacité, de l'inclusivité et de la transparence des méthodes du travail du Comité et au renforcement des synergies et de la coordination entre les deux sous-comités.

A cet égard, dans un souci d'équité entre les délégations et compte tenu des modalités d'organisation de la présente session du SCJ, la France est favorable à la limitation de la durée des déclarations nationales à 7 minutes, y compris pour les prochaines sessions du Comité et ses sous-comités, afin de laisser davantage de temps d'interprétation pour les discussions substantielles au sein des groupes de travail.

La France est ainsi favorable à allouer plus de temps aux réunions formelles des groupes de travail lors des sessions plénières, afin de bénéficier de l'interprétation dans les six langues officielles des NU ainsi que de revoir et d'évaluer le mandat des groupes de travail tous les cinq ans, afin de déterminer la pertinence de maintenir ou non certains groupes de travail à l'ordre du jour des sessions.

La France est également d'avis que les présentations techniques devraient être limitées à une durée de 12 minutes chacune et à un nombre de 3 maximum par demi-journée, tout en se tenant à l'issue des sessions formelles des groupes de travail ou bien sur la pause du déjeuner.

Madame la Présidente,

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sanitaires et de déplacements qu'elle a engendrées, ma délégation tient à saluer les efforts du secrétariat du BAS, des membres du Bureau du CUPEEA ainsi que la flexibilité de l'ensemble des délégations qui ont permis l'organisation des sessions des deux sous-comités en format hybride, afin de permettre au plus grand nombre de délégués de

participer, physiquement ou virtuellement, à l'ensemble des travaux du Comité et des sous-comités.

A cet égard, ma délégation salue la diffusion en direct et avec l'interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies des sessions plénières sur le Web, qui offre à tous la possibilité de suivre les débats au sein du Comité et des sous-comités et contribue ainsi à renforcer la visibilité de nos travaux.

La pandémie de COVID-19, et les restrictions qu'elle emporte, nous a conduits à devoir faire preuve d'adaptation et d'innovation dans nos méthodes de travail, comme en témoigne l'organisation de cette session du SCJ en format entièrement hybride. Comme beaucoup d'autres délégations, nous estimons que rien ne peut remplacer la plus-value des réunions en présentiel, permettant ainsi des discussions informelles plus fluides et facilitant l'atteinte du consensus, qui doit rester la norme dans la procédure de prise de décisions du CUPEEA.

Pour autant, nous ne pouvons que souligner les bénéfices du format hybride des réunions, qui permet à des délégués de toutes les régions du monde de participer sans devoir se déplacer à Vienne et renforce ainsi l'inclusivité et la transparence de nos travaux. C'est pourquoi ma délégation estime qu'il conviendrait de mener une réflexion collective en vue d'étudier la possibilité de maintenir un format hybride pour les prochaines sessions du Comité et de ses sous-comités, y compris lorsque la pandémie de COVID-19 sera derrière nous.

Enfin, ma délégation tient à rappeler que le changement des dates des sessions du Comité et de ses sous-comités pour l'année 2021 doit rester exceptionnel en raison de la pandémie, et ne doit en aucun cas constituer un précédent pour l'organisation des futures sessions du CUPEEA.

Je vous remercie de votre attention./.
